

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 90 (1963)
Heft: 6

Artikel: Pensées et sentences patoises
Autor: Surdez, Jules
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233264>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pensées et sentences patoises

recueillies dans le Jura par *Jules Surdez*



Un philosophe prétendait que les sentences égrenées par un campagnard ouvrent plus d'horizons sur l'infini que les sermons d'un éloquent prédicateur. Il exagérait sûrement, mais il faut bien reconnaître que nombre de maximes patoises révèlent une assez sereine compréhension de la vie. Elles sont les bries d'un passé dont il ne faudrait rien perdre.

L'un de ces adages ne dit-il pas, d'ailleurs, qu'on ne fait l'avenir qu'avec le passé ? *C'ât d'aivo çò qu'ât outre qu'en fait çò que veut veni.*

1. Le graffite suivant que j'ai pu lire, en 1900, sur l'huis de la très vieille ferme de Montpalais¹, révèle en somme ce que pensent les vieillards de la fougue des jeunes gens :

*Nos ains aitot aivu vingt ans ;
Co que nos sons, tus vos aittend.*

(Nous avons aussi eu vingt ans ; ce que nous sommes vous attend tous.)

Ce distique forme les 7^e et 8^e vers du « vouéyeri » suivant :

*Djuènes dgens, youquès et sâtès :
Les mâx, les tieùsins, sains râtè,
Se cheuyant, le long de lai vie,
Djunque â ciavon de note vie.
En vos voyaint, nos, les véyaïds,*

*Nos pouérrins dire, tôt o taïd :
Nos ains aitot aivu vingt ans ;
Ce que nos sons, tus vos aittend.*

(Jeunes gens, folâtrez et sautez : les maux, les soucis, sans trêve, se suivent le long du chemin, jusqu'au bout de notre vie. En vous voyant, nous, les vieillards, nous pourrons dire, tôt ou tard : nous avons aussi eu vingt ans ; ce que nous sommes vous attend tous.)

2. Un vieillard du val Ferbi² avait coutume de répéter :

*Di péssè, portans tus le deû
Et ne musans qu'â djo d'adj'd'heû.*

(Portons tous le deuil du passé et ne pensons qu'au jour d'aujourd'hui.)

Il voulait donner à entendre que le passé étant mort, il devait être oublié et qu'il est fastidieux de ressasser les joies ou les pleurs d'antan, car les jours que

nous vivons présentement valent souvent mieux que ceux qui sont révolus.

3. Une bonne vieille femme du Clos-du-Doubs remettait encore à ses petits-enfants, à Pâques, il y a près de trois-quarts de siècle, un œuf teint, sur lequel elle avait écrit à sa façon les deux vers suivants :

*Demain dans aidé que demain
Ai adj'd'heû sait bïn ressannaint.*

(Demandons toujours que demain ressemble bien à aujourd'hui.)

4. D'une vieille chanson que put encore me chanter, peu avant sa mort, un malade octogénaire de l'Hospice de Saignelégier, je ne me souviens guère que de ce refrain :

*L'hanne ât bïn moillou qu'an le crait :
Les tchôses sont ço qu'an les fait.*

(L'homme est moins mauvais qu'on le suppose : les choses n'ont d'autre importance que celle qu'on leur donne.)

Le populaire notaire des Cuffates³, celui qui pleurait devant son écriture quasi indéchiffrable, commentait ainsi ce distique :

« Si on le voulait bien, on finirait toujours par s'entendre, même avec les plus mauvais coucheurs. L'homme en apparence le moins abordable peut avoir une réserve cachée d'honnête civilité et être disposé à régler à l'amiable n'importe quel différend. »

5. *Se l'hanne raicmençait sai vie,
E recheudrait lai meînme vie.*

(Si l'homme recommençait sa vie, il reprendrait le même chemin), se plaisait à dire feu Honoré Maître, le malicieux garde-pêche des Piquerez⁴.

A l'exception de deux mots modifiés, ce distique se retrouve dans ce couplet satirique ajoulot, qui se chante sur l'air des « Petignats » :

*Se l'Heinri rècmençâit sai vie (bis)
E recheûdrat lai meînme vie (bis)*

*E reboirait ses bouennes gottes,
E remairierait lai Mairgote.
Que le mâtan n'tué, etc. ⁵.*

(Si l'Henri recommençait sa vie (*bis*), il suivrait de nouveau le même chemin (*bis*), il boirait de nouveau ses bonnes gouttes (d'eau-de-vie), il remarierait la Margote⁶. Que le démon ne tue pas, etc.)

6. L'homme est porté à considérer comme des vétilles tout ce qui arrive de bon ou de mauvais à autrui, mais il exagère par contre l'importance de ses maux ou de ses joies. C'est ce que nous suggèrent les deux alexandrins ci-dessous, qu'un chapelain de la Montagne des Bois⁷, à en croire une « fôle »⁸, aurait choisi comme exorde vêtement de l'oraison funèbre d'un renommé braconnier :

*Co qu'airrive en âtru n'ât qu'ouërate et
[reconte]
Mains ço que tchoit chus nos ât touëdje
/âtye que compte.*

(Ce qui arrive à autrui n'est que brise et que conte, mais ce qui nous atteint est chose d'importance.)

Qu'on me pardonne de citer la brève et inconvenante péroraison de ce discours fantaisiste :

*Meux vât recidre ïn cô(p) de pie â tiu
Qu'ïn cô(p) de langue et meînme ïn neû
[l'étiu.*

Po to ço que vos â nécessaire
ai n'y é qu'enne boënnne aidrasse :



Delémont Téléphone (066) 214 96

(Il est préférable de recevoir un coup de pied au cul qu'un coup de langue et même un écu neuf.)

Le coup de pied, lorsqu'on l'a mérité, peut avoir de salutaires conséquences, tandis qu'il n'en est pas nécessairement de même d'une injure, d'une calomnie, même décochées à bon escient, ni surtout de l'argent mal employé.

7. Les pensées en prose qui suivent sont tombées, avec bien d'autres, de la bouche d'un maire de Saint-Ursanne, feu Jules Fattet. Elles lui furent peut-être suggérées, à son insu, par celles d'auteurs français.

a) *Se te veux être raittraipè, te n'és qu'ai te craire pus fin que les âtres.* (Si

tu veux être trompé, tu n'as qu'à te croire plus malin que les autres).

b) *On ne brague que ces qu'aint fâte d'être braguès* (On ne louange que ceux qui ont besoin de l'être).

c) *E y é des braives dgens que condouignant et peus des crouëyes que piaignant* (Il est d'honnêtes gens qui répugnent et de mauvais qui plaisent).

¹ Ferme de la commune d'Ocourt ; ² vallon jurassien retiré ; ³ hameau franc-montagnard ;

⁴ ancien nom d'une commune du Clos-du-Doubs, nommée actuellement Epiquerez ; ⁵ que le diable ne tue pas, etc. ; ⁶ Marguerite, « Margoton » ; ⁷ ancien nom des Franches-Montagnes ; ⁸ conte fantastique.

Si vous allez...

... à Crebelley, dans la plaine du Rhône, vous trouverez un hameau important, rattaché à la commune de Noville. On orthographiait son nom Crest-Belley au XIV^e siècle, à l'époque où l'Abbaye de Saint-Maurice y possédait des droits.

Maintenant que la plaine est rendue à la culture, on ne voit plus le petit lac de Luissel, qui se trouvait entre le village et le Rhône. (Ne pas confondre avec celui du même nom qui se trouvait au-dessus de Bex, et qui a également disparu.) Ce petit lac était très poissonneux, il s'écoulait par un fossé dans le fleuve.

Un livre, écrit il y a environ un siècle et demi, nous apprend que le 16 janvier 1816, la terre étant couverte de neige, il est tombé une pluie de chenilles de différentes espèces. On a d'ailleurs observé le même phénomène dans d'autres parties du canton. Nous ignorons quelles en ont été les conséquences, mais ce que nous savons, c'est que 1816 a été une année désastreuse et qu'elle fut appelée l'année de la misère.

Ad. Decollogny.